

Réorganisation judiciaire—Loi

Avant de traiter brièvement du projet de loi, je voudrais également rendre hommage aux services inestimables rendus au Canada par M. le juge Ritchie qui a pris sa retraite pour raison de santé, il y a quelques jours, près d'un an avant l'expiration de son mandat. Cet homme brillant issu d'une famille de grande distinction a accompli un travail admirable à ce tribunal. Je veux lui souhaiter, au nom de notre parti, que la décision qu'il a prise d'abandonner les lourdes responsabilités inhérentes aux fonctions de juge de la Cour suprême hâte son rétablissement et lui garantisse de nombreuses années d'une retraite heureuse et productive.

● (1140)

J'ai eu la chance d'être secondé par Ken McFarlane qui a été mon chef de cabinet pendant quelques mois. C'est lui qui avait assumé les fonctions de clerc auprès du juge Ritchie. J'ai retrouvé dans l'attitude de Ken vis-à-vis de la loi l'intégrité, la rigueur, la discipline et le travail inlassable que le juge Ritchie a mis à servir la Fonction publique au tribunal qui représente la plus haute instance dans notre pays. Encore une fois, je souhaite au juge Ritchie de retrouver promptement la santé pour en jouir encore de longues années.

A commencer avec ce projet de loi, comme je le disais, je veux adopter une attitude dont j'espère ne jamais me départir, soit celle de ne pas m'opposer pour le simple plaisir de la chose. L'une des principales raisons de louer ce projet de loi, c'est qu'il est identique dans presque toutes ses dispositions à la mesure libérale qui était déjà inscrite au *Feuilleton* quand les élections ont été annoncées.

Je n'ai rien d'autre à ajouter sinon que j'attends avec impatience de prendre connaissance des mémoires que les groupes concernés vont soumettre au comité. Je termine comme j'ai commencé, en souhaitant au ministre de la Justice du succès dans ses fonctions, mais pas trop.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter moi aussi le ministre de la Justice (M. Crosbie) d'avoir été nommé à ce poste très important. Je pense que tous les députés savent avec quel enthousiasme débordant il a assumé ses importantes nouvelles fonctions. Nous examinerons avec beaucoup d'intérêt les initiatives qu'il prendra sous peu et que le discours du trône et le député dans ses observations d'aujourd'hui nous ont annoncées.

Je ne m'attendais pas que le ministre puisse être aussi expansif à propos d'un projet de loi que je considérais à l'origine comme étant de nature relativement technique. Bien entendu, vu les antécédents du ministre, j'imagine que cela ne devait pas m'étonner.

Évidemment, je dois aussi remercier le ministre d'avoir honoré mes électeurs et moi-même de sa présence à Burnaby à plusieurs occasions. De fait, avant 1978, il s'est rendu à Burnaby pour appuyer le candidat de son parti dans la localité. Cette fois-là, j'avais été élu de justesse. En 1980, il a été invité deux fois dans ma circonscription. Par la suite, ma majorité a doublé. Je tiens donc à profiter de l'occasion pour remercier le ministre parce que son parti avait décidé de faire appel à ses plus gros canons aux dernières élections. Par conséquent, le ministre de la Justice est venu lutter à plusieurs occasions contre les forces des ténèbres à Burnaby et, bien entendu, ma majorité a triplé. J'invite donc cordialement le ministre de la

Justice à visiter Burnaby très souvent à l'avenir pour que cette tendance se maintienne.

M. Crosbie: Les électeurs finiront par revenir à la raison.

M. Robinson: Je tiens aussi à féliciter le député de York-Centre (M. Kaplan) d'avoir été nommé porte-parole du parti libéral en matière de justice. J'espère qu'en assumant ses nouvelles fonctions de critique du ministre de la Justice, il manifesterà le même intérêt évident pour les libertés civiles qu'à l'époque où il était solliciteur général.

Même si je n'ai pas l'intention de m'étendre sur le projet de loi à l'étude, le ministre voudra peut-être nous donner des précisions au sujet du paragraphe 3, du paragraphe a) et du paragraphe (ii). Nous sommes prêts à attendre le moment opportun pour qu'il nous fournisse ces explications.

Je collaborerai volontiers avec le gouvernement les rares fois où il présentera de bonnes mesures législatives et, au nom de mon caucus et de concert avec mes collègues, je m'opposerai énergiquement à ses mauvaises propositions.

Le ministre a déclaré qu'un nouveau juge sera bientôt nommé à la Cour suprême du Canada. Tout comme le ministre et le député de York-Centre, je souhaite tout le succès possible au juge Ritchie à l'avenir. Il a bien servi la justice au Canada. J'exhorte le ministre et le premier ministre (M. Mulroney) à songer sérieusement à montrer le plus tôt possible que le gouvernement reconnaît combien il importe d'assurer l'égalité des femmes en nommant une deuxième femme à la Cour suprême du Canada. J'espère donc que le ministre et le premier ministre songeront sérieusement à nommer à ce poste important l'une des femmes qui œuvrent avec distinction dans le domaine judiciaire et juridique dans les Maritimes.

En même temps, je pense que nous devrions réfléchir sérieusement au processus de nomination. Nous devrions songer aux façons de modifier la façon dont sont nommés les juges au Canada par exemple en permettant au Parlement de participer à ces décisions. Le premier ministre a déclaré à plusieurs reprises qu'à son avis, il importe que le Parlement joue un rôle dans les nominations à des postes importants dans notre société, surtout à une époque où la Charte des droits soulève certaines questions sociales et économiques extrêmement importantes. Selon moi, il serait approprié de réexaminer le mécanisme de nomination des juges.

Je note avec intérêt que les anciennes pratiques libérales de favoritisme pour la nomination d'agents de la Couronne continuent d'être appliquées. Le ministre de la Justice a déjà publié une annonce disant que les libéraux seront limogés et qu'il nommera ses amis conservateurs pour les remplacer. Il est intéressant de voir que le nouveau gouvernement, qui s'indignait auparavant du favoritisme politique, commence déjà à nommer ses amis aux meilleurs postes partout dans le pays.

Nous aurons amplement l'occasion, au cours de cette législature, de discuter plus à fond de certaines des importantes questions législatives qu'a soulevées le ministre, mais je tiens à préciser pour l'instant que nous sommes très heureux que le ministre se soit engagé à apporter des changements fondamentaux à la Loi sur le divorce. Nous espérons qu'il s'attaquera bientôt à cette question. Nous examinerons également la question de l'exécution des ordonnances de pension alimentaire.